



TERRITORIAUX VILLE DE NANTES, C.C.A.S. ET S.M.A.N.O.

La CGT signe une évolution de carrière des AER et ATR

Il s'agissait avant tout de concrétiser une revendication portée depuis le début par la CGT, car bien que M. COROYER, Directeur de l'Éducation ait décidé de s'approprier la paternité de ce projet, c'est bien la CGT qui en est à l'origine.

Au regard des responsabilités grandissantes données aux ATR, la CGT estimaient que cela correspondait à des grades d'Agents de Maîtrise (entraînant un véritable déroulement de carrière) plutôt qu'une prime comme le souhaitait FO ainsi que la collectivité, prime non prise en compte dans le calcul des retraites.

Notre volonté était de transformer les postes de toutes les ATR en poste d'Agent de Maîtrise.

Pour le Service de l'Éducation, il n'en était pas question ! Pour eux, seules 4 écoles pouvaient prétendre à ses modifications de poste.

Après de nombreuses négociations, nous avons abouti à

- 21 postes d'Agents de Maîtrise.
- Une réelle reconnaissance des missions ATR
- Pas de responsabilités hiérarchiques des concierges en place (ils restent sous la responsabilité du R.E.T.)
- Aucune modification des fiches de postes des AER et concierges
- La mise en place effective d'un volet du décret « balai » permettant aux adjoints techniques 2^{ème} classe de voir leur carrière évoluer

Ces postes seront **prioritairement** proposés aux ATR déjà en poste sur les restaurants scolaires identifiés, sous réserve qu'ils remplissent les conditions statutaires à leur nomination d'Agent de Maîtrise :

- Déroulement de carrière (ancienneté)
- Examen professionnel
- Concours

Deux évaluations de la situation seront effectuées durant l'année 2011. Cette période test pourra être prolongée d'un an avant l'éventuelle mise en place d'un protocole pérenne.

Des négociations sont en cours sur la fiche de poste des futurs Agents de Maîtrise, ainsi que sur les primes de responsabilités attribuées aux ATR travaillant sur des écoles qui ne sont pas concernées par un poste requalifié Agent de Maîtrise.

Si la CGT est signataire de ce protocole intermédiaire (ce qui lui permet de continuer les négociations), elle reste vigilante sur l'avenir de TOUS LES PERSONNELS du Service Éducation.

CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

06/04/2011

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr